



Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 15 février 2018.

PROCURATION

Je soussigné demeurant à
....., membre actif de l'Academia do Bacalhau de Paris, donne
pouvoir à pour me représenter et prendre
part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale du jeudi 15 février se
déroulant à l'Ambassade du Portugal en France, au 3 rue de Noisiel 75016 Paris à
19h30.

Dans le cas où le quorum n'atteint pas la majorité absolue des membres, une
seconde session se tiendra à 20h00, comme prévue aux statuts de l'Academia do
Bacalhau de Paris en vigueur.

Date :

Signature :

Extrait des statuts de l'ABP

ARTICLE 11

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE)

6. La convocation de l'Assemblée Générale est de la responsabilité de son président(e), respectant les conditions suivantes :

- a) Être faite par voie postale et/ou électronique et adressée aux membres, au moins trente (30) jours avant la date de la réunion ;*
- b) Inclure l'Ordre du Jour et deux convocations : la première indiquant la date, le lieu et l'heure où se déroulera l'Assemblée Générale, à la condition que soit présente ou représentée la majorité absolue des membres dans le cas d'une session ordinaire et si 66% des membres sont présents ou représentés dans le cas d'une session extraordinaire ; la seconde, pour une demi-heure plus tard, avec la participation de n'importe quel nombre de membres présents ou représentés.*